

à publier sur les toits ce que l'esprit voudra leur enseigner, quoi qu'on pense le monde, ils mettent leurs délibérations à l'abri de la censure immédiate de Dieu, de la censure du Concile, la posterité seule pourra savoir ce que tel ou tel membre du Concile a fait et dit.

Pour revenir à l'auteur des Lettres du Concile, si c'est un prêtre et si je découvre son nom, je le tiendrai pour responsable de tout ce qu'il a dit et fait. Je le nommerai comme je nommerai si je connais l'auteur du Maudit. Nous autres qui combattons au jour, il nous appartient d'y tracer les noms de témoins, car on ne sait bien ce qu'il demandait que lorsqu'on sait ce qu'il a dit.

Ce que nous admettons dans M. Dessaulles, et dans l'Institut, c'est cette ardeur à dévier l'Eglise, à charger le catholicisme de toutes espèces de crimes et cette persistance à vouloir, au moment de demeurer catholique, se servir de la censure, et de la censure à son tour, et de la censure à son tour, et de la censure à son tour.

Après l'Institut, pour toute autre raison que votre humilité, vous n'avez pas le droit de vous parer sur votre nom de la censure, et de vous parer sur votre nom de la censure, et de vous parer sur votre nom de la censure.

Je vous ai écrit par le télégraphe que plusieurs catholiques d'Épaves avaient signé la demande adressée à la commission des Postes pour l'interdiction de la censure de l'infamie. Le mot censure est tombé du ciel, et son absence diminue un peu le caractère et l'importance de la nouvelle qui est très certaine.

Depuis quelques jours, on parle d'une communication adressée directement au saint-Père, par le prêtre d'écarter la cause par la constitution du nombre et des qualités des non-partisans. Je vous demande pardon du mot.

Ce serait au nombre de cent, quelques uns disent plus, quelques autres disent moins. Il avait vingt-cinq évêques français.

Ce bruit répand certainement sur quelque chose de préparé ou même de fait, mais je n'ai pu rien vérifier. Vous avez dit que vous n'avez pas de renseignements que je ne puis être, et il se peut que vous sachiez en ce moment ce que je puis en grande partie des membres du Concile, mais je ne puis rien dire.

Si la demande a lieu, c'est certainement une grande singularité de voir environ cent évêques dans la préface, ou le doute, de même à l'égard d'un acte d'autorité contre la liberté de dix cents autres qui croient à son infailibilité.

La dernière maladie du Pays, c'est de vouloir faire ouvrir nos colonnes à la presse étrangère. Décidément, nous devons nous débarrasser de notre liberté, et nous devons nous débarrasser de notre liberté.

Le Pays ne prend de haut dans cette question. Il dit : Lorsque, obéissant à nous ne savons quel motif, vous avez toujours été le plus ardent adversaire de l'infamie, vous avez commencé à publier dans votre journal, sous le titre de censure, ce que vous deviez avoir écrit dans votre journal.

Le Pays ne prend de haut dans cette question. Il dit : Lorsque, obéissant à nous ne savons quel motif, vous avez toujours été le plus ardent adversaire de l'infamie, vous avez commencé à publier dans votre journal, sous le titre de censure, ce que vous deviez avoir écrit dans votre journal.

Le Pays ne prend de haut dans cette question. Il dit : Lorsque, obéissant à nous ne savons quel motif, vous avez toujours été le plus ardent adversaire de l'infamie, vous avez commencé à publier dans votre journal, sous le titre de censure, ce que vous deviez avoir écrit dans votre journal.

Le Pays ne prend de haut dans cette question. Il dit : Lorsque, obéissant à nous ne savons quel motif, vous avez toujours été le plus ardent adversaire de l'infamie, vous avez commencé à publier dans votre journal, sous le titre de censure, ce que vous deviez avoir écrit dans votre journal.

Le Pays ne prend de haut dans cette question. Il dit : Lorsque, obéissant à nous ne savons quel motif, vous avez toujours été le plus ardent adversaire de l'infamie, vous avez commencé à publier dans votre journal, sous le titre de censure, ce que vous deviez avoir écrit dans votre journal.

qu'à une condition : celle d'obtenir un décret de l'autorité ecclésiastique. Si on les méconnaît : c'est bien simple : on n'appartient plus à l'Eglise. On est tout ce que l'on voudrait d'autre chose. Seulement, c'est l'on a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes. On a voulu pour toutes. On reste, moi, ce que l'on a voulu pour toutes.

la demande enrichie de votre signature, et, si c'est possible, des signatures d'autres Pères. Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

la commission de Fide travaille très activement. Le 31 décembre, en sortant de la cérémonie de la messe, S. S. Pie IX a bien voulu donner à Mgr Plantier une nouvelle marque de sa bienveillance particulière. Le Saint-Père a chargé M. de la Roche de lui remettre la lettre adressée à votre adresse, et de vous en adresser un exemplaire par le courrier de la messe de Saint-Esprit.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

session publique que les Evêques donneront leur vote sur ces décrets, qui deviendront par l'approbation et l'autorité du Souverain Pontife des lois positives de l'Eglise catholique. Ainsi donc, après que nous aurons vu se rendre un compte exact et fidèle de la façon dont nous avons procédé, nous nous proposons de donner un compte exact et fidèle de la façon dont nous avons procédé.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Plus la vérité catholique était associée à soi-même, plus elle a été attaquée et décriée. Les journaux, dans le but d'écarter le peuple catholique de la sainte doctrine, et d'écarter le Concile du Vatican de la proclamation.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

ment vous, présentera également au Souverain Pontife l'instrument de paix. Le Cardinal de Carini, qui aura été libéré sa retraite, depuis les événements survenus dans la chapelle susdite, et, ayant pris les ornements propres à son ordre, reviendra dans la salle par la sainte Eucharistie.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

Après quoi, nous remettons les signatures ainsi recueillies aux mains de la Congrégation spéciale nommée par Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX par votre nomination.

ETABLIS EN 1820. J. & W. HILTON, FABRICANTS DE MEUBLES ET DECORATEURS.

Les personnes ayant l'intention d'acheter des meubles pour le printemps, en trouveront un assortiment complet...

CITY MILLS BAKERY, 29, - RUE KING, - 29 MONTREAL.

PAIN DE LA MEILLEURE QUALITE. Les Epieles et les Marchands en general seront pourvus de la quantite qu'ils desireont.

POELES! FOURNAISES! LA MAISON GREVIER & POITRAS

Invite respectueusement le public a venir examiner son assortiment de POELES DE CUISINE et de CHAUFFAGE...

Elle attire specialement l'attention sur ses FOURNAISES ameliorees a air chaud...

Sous le rapport de l'economie, et dans la facilite du chauffage, ces fournaises ne sauraient etre surpassees...

Elles sont construites de facon a ce que la seule ne age jamais les conduits, qualite preieuse.

Prix des Fournaises Portatives toutes montees et pretes a recevoir les tuyaux a air chaud...

Fournaises No. 8 pour etre entrees en Briques... CREVIER & POITRAS

CERTIFICAT DU REV. M. CHARPEZ DE M. M. I. Je soussigne certifie que MM. CREVIER & POITRAS...

NITRO-KALI DE GOULDEN ou ESSENCE DE SAVON SUPERIEURE a usage de lessive...

ESSENCE DE SAVON SUPERIEURE a usage de lessive... J. GOULDEN

NOUVELLEMENT RECU CHEZ BRODEUR & BEAUVAIS

FRENCH IMPERIAL BRONZE VARNISH MIS EN BOITES TRES PROPRES

De sorte que les Dames peuvent l'emporter tres facilement avec elles dans le voyage...

BRODEUR & BEAUVAIS, Successeurs de J. & I. BELLE, 29, Rue Notre-Dame, Montreal.

Sauveteur en Cuir a l'epreuve de l'eau. La meilleure maniere de preparer le Cuir pour le rendre impermeable a l'eau de neige.

W. P. JOHNSTON, Grande Rue St. Jacques, BRODEUR & BEAUVAIS

LYMANS, CLARE & CIE, Agents Generaux, Rue St. Paul, 23 nov-64

J. GARDNER, CHIMISTE et DROGUISTE, 457, Rue Notre-Dame, 457

BOITES EN BOIS DE ROSE. Contenant des articles pour la Toilette - tres apres pour les dames

PRESENTS DE NOEL. Une grande variete de Parfums, Brosses a Cheveux, a Ongles et a Dents, Peignes, etc.

SIROP SUPERIEUR. Contient un quart de plus qu'on en met ordinairement

Petits Pains Chauds ou Biscuits faits avec la Poudre a Boulanger de Gardner

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

DESMARTEAU & LAMOUREUX, EPICIERIERS EN GROS ET EN DETAIL, 41, Rue Ste. Marie,

Ont continuellement en mains un assortiment des plus complets consistant en

Epiceries de Famille, Parine, Liqueurs, &c.,

MR. CHS. DESMARTEAU sollicit l'occasion de la societe qu'il vient de contracter avec MR. CHS. LAMOUREUX...

J. E. D'AVIGNON, CHIMISTE et DROGUISTE, A VENDRE

Les Drogues et les Preparations Chimiques LES PLUS PURES.

TEINTURES, PARFUMERIES, Autres articles de Toilette

Les ordres des Marchands de la Campagne sont executes tres promptement a des prix tres reduits pour argent comptant.

POUDRE A BOULANGER D'AVIGNON, AGRICULTURE CANADIENNE POUR L'ONGUENT BOLETOQUE

Poudre de Santé de De Rome

DISPENSIRE DE LA CITE, 252, Rue Notre-Dame,

ENSEIGNE DU MARTEAU, FERRONNERIES,

POELES DE CUISINE, POELES DE CUISINE pour Bois ou Charbon,

ALBANIAN, pour Passage ORIENTAL, POELES SIMPLIQUES

COUCHETTES EN FER, avec un assortiment de Ferronneries.

BALANCES, BECHES, FOURCHES, &c. VIEUX POELES PRIS EN ECHANGE

G. LEPAGE, 20, Rue St. Paul, Cote de la Place Jacques-Carrier.

Agence Generale de Collections, M. T. GIROUX, bien connu du public, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir un Bureau d'Agence generale...

NITRO-KALI DE GOULDEN ou ESSENCE DE SAVON SUPERIEURE a usage de lessive...

ESSENCE DE SAVON SUPERIEURE a usage de lessive... J. GOULDEN

NOUVELLEMENT RECU CHEZ BRODEUR & BEAUVAIS

FRENCH IMPERIAL BRONZE VARNISH MIS EN BOITES TRES PROPRES

De sorte que les Dames peuvent l'emporter tres facilement avec elles dans le voyage...

BRODEUR & BEAUVAIS, Successeurs de J. & I. BELLE, 29, Rue Notre-Dame, Montreal.

Sauveteur en Cuir a l'epreuve de l'eau. La meilleure maniere de preparer le Cuir pour le rendre impermeable a l'eau de neige.

W. P. JOHNSTON, Grande Rue St. Jacques, BRODEUR & BEAUVAIS

LYMANS, CLARE & CIE, Agents Generaux, Rue St. Paul, 23 nov-64

J. GARDNER, CHIMISTE et DROGUISTE, 457, Rue Notre-Dame, 457

BOITES EN BOIS DE ROSE. Contenant des articles pour la Toilette - tres apres pour les dames

PRESENTS DE NOEL. Une grande variete de Parfums, Brosses a Cheveux, a Ongles et a Dents, Peignes, etc.

SIROP SUPERIEUR. Contient un quart de plus qu'on en met ordinairement

Petits Pains Chauds ou Biscuits faits avec la Poudre a Boulanger de Gardner

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

AVIS. M. ANTOINE MAYRAND, de Beauport, Grand-Commerçant de Bois, a change de residence...

Chemins de Fer Intercolonial, Les Commissaires nommes pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'il sont maintenant prets a recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

Section No. 13 sera dans la Province de Quebec et s'etendra a partir de l'extrémité Est de la Station No. 8 jusqu'à la Station 9.96 près du Lac Malfait, formant un parcours d'environ 2 1/2 milles.

Section No. 14 sera dans la Province de Quebec et s'etendra de l'extrémité Est de la Station No. 13 jusqu'à la Station 54, un point entre l'embouchure de la Riviere Amqui et le petit Lac Matagou, formant un parcours d'environ 24 milles.

Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'etendra de l'extrémité Est de la Station No. 9.96 jusqu'à la Station 639, a peu près 1/2 mille à l'Est de la traversée de la Riviere Nepisiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'etendra de l'extrémité Est de la Station No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Station No. 10, formant un parcours d'environ 13 1/2 milles.

Les Contrats pour les sections mentionnees devront etre completement paracheves et prets pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ils ont en ce moment prets a recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces memes Sections.

Section No. 3 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'etend a partir de la Station 50, environ deux milles au Sud de la Riviere Resignee, jusqu'à la Station 19, environ 2000 pieds au Sud de la Riviere à l'Anguille, près de l'embouchure, formant un parcours d'environ 24 milles.

Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et s'etend a partir de la Station 20 sur les Hauts d'Amherst, jusqu'à la Station 0, sur les Hauts, environ un mille au Nord de la Riviere Phillips, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections No. 3 et 4 devront etre completement paracheves et prets pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les plans et profils ainsi que les Devis et les Specifications du Contrat seront exhibes au Bureau de l'ingenieur-en-Chef, a Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, a Toronto, Quebec, Rimouski, Dalhousie, New-Castle, St. Jean et Halifax, le 2e et le 3e Mars prochains, et les Soumissions cachetees, adressees aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inserees 'Soumissions', seront recues a leur Bureau, a Ottawa, jusqu'à 10 heures P.M., LUNDI, le 4 AVRIL 1870.

Des cautions pour l'execution complete du Contrat devront etre signees a la Commission.

A. WALSH, ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, W. MOLELAN, Commissaires.

Bureau des Commissaires, Ottawa, 26 Janvier 1870. 118-h

Maison du Gouvernement, Ottawa, Mardi, le 25 Janvier 1870.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Hon. Ministre des Domaines, et par et en vertu de l'Acte 31 Victoria Chapitre 6, intitulé 'En Acte concernant les Domaines', il a été en Son Excellence d'ordonner et il est par les présentes ordonné que le 2e et le 3e Mars prochains, dans la Province de Quebec, sera pour toutes les dises et Actes designés comme un Port des Isles de la Magdelaine.

Que le Port de Hytown dans la Province d'Ontario sera pour toutes les dises et Actes designés et connu comme Port d'Ottawa.

Que le Port de Dalhousie dans la Province d'Ontario, sera pour toutes les dises et Actes, designés et connu comme Port de Ste. Catherine.

WM. R. LEE, Greffier du Conseil Privé.

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

Les listes sont faites tous les 15 jours. Les lettres annoncees anterieurement ne paraissent pas dans d'autres listes.

Ceux qui demandent ces lettres doivent dire qu'elles sont annoncees.

Les numeros apres quelques unes de ces lettres en marquent la quantite a la meme adresse.

Si ces lettres ne sont pas reclamees au bout de trois mois, elles seront envoyees au bureau des lettres mortes.

LISTE DES DAMES, Arsenault Elizabeth, Aubé Elisee, Bourque Flavie, Bruneau F. E. Isaac, Brouillette T. Duce, Cardinal Julie, Chabot Marguerite, Chabot Marcelline, Chabot Euphemie, Demers E. Venne, Desrochers Mathilde, Galarneau Angèle, Goussard Famélie, Larose Hortense, Laberge Caroline, Laflois Hubert, Laflois Juliette, Laflois Margt. Duce, Legault Virginie, Langlois J. G. Duce, Morissette Delima, Morel Marie Duce, Morin J. B. Venne, Ouellet G. Duce, Pion Louis Duce, Roux Avelina, Rodrigue Odile, Soudaire Marie, Sauvageau Philomène, Thériault A. J. Duce, Valliquette Cordelette, Vincent Marvina, W. S. FREER, Maître de Poste, Montreal, 4 Janvier 1870.

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

Les listes sont faites tous les 15 jours. Les lettres annoncees anterieurement ne paraissent pas dans d'autres listes.

Ceux qui demandent ces lettres doivent dire qu'elles sont annoncees.

Les numeros apres quelques unes de ces lettres en marquent la quantite a la meme adresse.

Si ces lettres ne sont pas reclamees au bout de trois mois, elles seront envoyees au bureau des lettres mortes.

LISTE DES DAMES, Arsenault Elizabeth, Aubé Elisee, Bourque Flavie, Bruneau F. E. Isaac, Brouillette T. Duce, Cardinal Julie, Chabot Marguerite, Chabot Marcelline, Chabot Euphemie, Demers E. Venne, Desrochers Mathilde, Galarneau Angèle, Goussard Famélie, Larose Hortense, Laberge Caroline, Laflois Hubert, Laflois Juliette, Laflois Margt. Duce, Legault Virginie, Langlois J. G. Duce, Morissette Delima, Morel Marie Duce, Morin J. B. Venne, Ouellet G. Duce, Pion Louis Duce, Roux Avelina, Rodrigue Odile, Soudaire Marie, Sauvageau Philomène, Thériault A. J. Duce, Valliquette Cordelette, Vincent Marvina, W. S. FREER, Maître de Poste, Montreal, 4 Janvier 1870.

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

Les listes sont faites tous les 15 jours. Les lettres annoncees anterieurement ne paraissent pas dans d'autres listes.

Ceux qui demandent ces lettres doivent dire qu'elles sont annoncees.

Les numeros apres quelques unes de ces lettres en marquent la quantite a la meme adresse.

Si ces lettres ne sont pas reclamees au bout de trois mois, elles seront envoyees au bureau des lettres mortes.

LISTE DES DAMES, Arsenault Elizabeth, Aubé Elisee, Bourque Flavie, Bruneau F. E. Isaac, Brouillette T. Duce, Cardinal Julie, Chabot Marguerite, Chabot Marcelline, Chabot Euphemie, Demers E. Venne, Desrochers Mathilde, Galarneau Angèle, Goussard Famélie, Larose Hortense, Laberge Caroline, Laflois Hubert, Laflois Juliette, Laflois Margt. Duce, Legault Virginie, Langlois J. G. Duce, Morissette Delima, Morel Marie Duce, Morin J. B. Venne, Ouellet G. Duce, Pion Louis Duce, Roux Avelina, Rodrigue Odile, Soudaire Marie, Sauvageau Philomène, Thériault A. J. Duce, Valliquette Cordelette, Vincent Marvina, W. S. FREER, Maître de Poste, Montreal, 4 Janvier 1870.

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

Les listes sont faites tous les 15 jours. Les lettres annoncees anterieurement ne paraissent pas dans d'autres listes.

Ceux qui demandent ces lettres doivent dire qu'elles sont annoncees.

Les numeros apres quelques unes de ces lettres en marquent la quantite a la meme adresse.

Si ces lettres ne sont pas reclamees au bout de trois mois, elles seront envoyees au bureau des lettres mortes.

LISTE DES MESSIEURS, Aubin N N, Asselin Charles, Bruno Mr, Brunet Alexandre, Barbeau Francois, Barbeau Israel, Barbeau Joseph, Bouchard Joseph, Bruneau Magloire, Bruneau Napoléon, Bertrand P, Bégin F L, Colombe Antoine, Choquette Ephrem, Carmel F A, Curdine Jules, Côté S, Dur F Denis, Dorais Edouard, Durand F B, Duran Isaac, Dugas Joseph, Dugas Joseph, Desautels Moise, Desautels Wilfrid, Emond Alexis, Fortin O Rêvé-2, Gagnon Antoine, Gagnon Elzear, Giroux Ferdinand, Giroux Joseph, Goussard L P, Goussard Octave, Julien Norbert, Lepage Adolphe, Levesque Alfred, Loignon Bruno, Lajante Elzear, Langlois Eustache, Lefebvre F H, Loyer F, Leduc Jean, Leduc Joseph, Leduc Michel, Leduc Jean, Leduc Louis, Leduc Pierre, Leduc Wm, Lamontagne Wilbrod, Marin Arthur, Marquis Alphonse, Marchand Edouard, Milette J Ste, Murray J Ste, Nail Urban, Ouellet Jules, Pagé Albert, Pagnonnet Alexandre, Pagnonnet Elzear, Parizo W R, Pelletier Isidore, Perrault Médard-2, Pélissier L, Quintal A, Ranger Adolphe, Robitaille C J, Rousseau Louis, St Pierre Monsieur, St Germain Alphonse, St Mary Joseph, Turquand B B, Thériault Xavier, Trepanier Xavier, Vézina F René, Versailles Nazaire, Yon Jenn, E. S. FREER, Maître de Poste, Bureau de Poste, Montreal, Fév. 1870 112

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

Les listes sont faites tous les 15 jours. Les lettres annoncees anterieurement ne paraissent pas dans d'autres listes.

Ceux qui demandent ces lettres doivent dire qu'elles sont annoncees.

Les numeros apres quelques unes de ces lettres en marquent la quantite a la meme adresse.

Si ces lettres ne sont pas reclamees au bout de trois mois, elles seront envoyees au bureau des lettres mortes.

LISTE DES MESSIEURS, Aubin N N, Asselin Charles, Bruno Mr, Brunet Alexandre, Barbeau Francois, Barbeau Israel, Barbeau Joseph, Bouchard Joseph, Bruneau Magloire, Bruneau Napoléon, Bertrand P, Bégin F L, Colombe Antoine, Choquette Ephrem, Carmel F A, Curdine Jules, Côté S, Dur F Denis, Dorais Edouard, Durand F B, Duran Isaac, Dugas Joseph, Dugas Joseph, Desautels Moise, Desautels Wilfrid, Emond Alexis, Fortin O Rêvé-2, Gagnon Antoine, Gagnon Elzear, Giroux Ferdinand, Giroux Joseph, Goussard L P, Goussard Octave, Julien Norbert, Lepage Adolphe, Levesque Alfred, Loignon Bruno, Lajante Elzear, Langlois Eustache, Lefebvre F H, Loyer F, Leduc Jean, Leduc Joseph, Leduc Michel, Leduc Jean, Leduc Louis, Leduc Pierre, Leduc Wm, Lamontagne Wilbrod, Marin Arthur, Marquis Alphonse, Marchand Edouard, Milette J Ste, Murray J Ste, Nail Urban, Ouellet Jules, Pagé Albert, Pagnonnet Alexandre, Pagnonnet Elzear, Parizo W R, Pelletier Isidore, Perrault Médard-2, Pélissier L, Quintal A, Ranger Adolphe, Robitaille C J, Rousseau Louis, St Pierre Monsieur, St Germain Alphonse, St Mary Joseph, Turquand B B, Thériault Xavier, Trepanier Xavier, Vézina F René, Versailles Nazaire, Yon Jenn, E. S. FREER, Maître de Poste, Bureau de Poste, Montreal, Fév. 1870 112

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

Les listes sont faites tous les 15 jours. Les lettres annoncees anterieurement ne paraissent pas dans d'autres listes.

Ceux qui demandent ces lettres doivent dire qu'elles sont annoncees.

Les numeros apres quelques unes de ces lettres en marquent la quantite a la meme adresse.

Si ces lettres ne sont pas reclamees au bout de trois mois, elles seront envoyees au bureau des lettres mortes.

LISTE DES MESSIEURS, Aubin N N, Asselin Charles, Bruno Mr, Brunet Alexandre, Barbeau Francois, Barbeau Israel, Barbeau Joseph, Bouchard Joseph, Bruneau Magloire, Bruneau Napoléon, Bertrand P, Bégin F L, Colombe Antoine, Choquette Ephrem, Carmel F A, Curdine Jules, Côté S, Dur F Denis, Dorais Edouard, Durand F B, Duran Isaac, Dugas Joseph, Dugas Joseph, Desautels Moise, Desautels Wilfrid, Emond Alexis, Fortin O Rêvé-2, Gagnon Antoine, Gagnon Elzear, Giroux Ferdinand, Giroux Joseph, Goussard L P, Goussard Octave, Julien Norbert, Lepage Adolphe, Levesque Alfred, Loignon Bruno, Lajante Elzear, Langlois Eustache, Lefebvre F H, Loyer F, Leduc Jean, Leduc Joseph, Leduc Michel, Leduc Jean, Leduc Louis, Leduc Pierre, Leduc Wm, Lamontagne Wilbrod, Marin Arthur, Marquis Alphonse, Marchand Edouard, Milette J Ste, Murray J Ste, Nail Urban, Ouellet Jules, Pagé Albert, Pagnonnet Alexandre, Pagnonnet Elzear, Parizo W R, Pelletier Isidore, Perrault Médard-2, Pélissier L, Quintal A, Ranger Adolphe, Robitaille C J, Rousseau Louis, St Pierre Monsieur, St Germain Alphonse, St Mary Joseph, Turquand B B, Thériault Xavier, Trepanier Xavier, Vézina F René, Versailles Nazaire, Yon Jenn, E. S. FREER, Maître de Poste, Bureau de Poste, Montreal, Fév. 1870 112

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

Les listes sont faites tous les 15 jours. Les lettres annoncees anterieurement ne paraissent pas dans d'autres listes.

Ceux qui demandent ces lettres doivent dire qu'elles sont annoncees.

Les numeros apres quelques unes de ces lettres en marquent la quantite a la meme adresse.

Si ces lettres ne sont pas reclamees au bout de trois mois, elles seront envoyees au bureau des lettres mortes.

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

Les listes sont faites tous les 15 jours. Les lettres annoncees anterieurement ne paraissent pas dans d'autres listes.

Ceux qui demandent ces lettres doivent dire qu'elles sont annoncees.

Les numeros apres quelques unes de ces lettres en marquent la quantite a la meme adresse.

Si ces lettres ne sont pas reclamees au bout de trois mois, elles seront envoyees au bureau des lettres mortes.

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

Les listes sont faites tous les 15 jours. Les lettres annoncees anterieurement ne paraissent pas dans d'autres listes.

Ceux qui demandent ces lettres doivent dire qu'elles sont annoncees.

Les numeros apres quelques unes de ces lettres en marquent la quantite a la meme adresse.

Si ces lettres ne sont pas reclamees au bout de trois mois, elles seront envoyees au bureau des lettres mortes.

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

LETTERS NON-RECLAMEES, LISTE DES LETTRES non-reclamees au Bureau de Poste de Montreal

DU 15 AU 31 JANVIER 1870. Aucune lettre n'est annoncee a moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

A VENDRE, L'HON. M. L. REHAUD OFFRE EN VENTE:

10.-UNE MAISON EN PIERRE DE TAILLE de premieres classes No. 15 Rue Berri près du Carré Viger. Loyer \$200 0.

20.-DEUX MAISONS EN BRIQUEES A Etages situées au coin des Rues St. Antoine et Ste. Marguerite, formant les 4 magnifiques logements Nos. 86, 88, 90, et 92, de la Rue St. Antoine, avec une large Boutique en Briquees a Etages et un grand perron sur environ 25 pieds de longueur, avec entrée sur la Rue Ste. Marguerite. Cette Boutique peut etre facilement ete convertie en Ecole, Manufacture ou Atelier. Loyer \$250 0.